

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 04 juillet 2022

---

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 30/06/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY</i>
Présents : 10	<b>Présents :</b> Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL
Votants: 11	
Pour: 11	<b>Représentés:</b> Alexandre BORRELLY par Emmanuel GHIOTTI
Contre: 0	<b>Excusés:</b>
Abstentions: 0	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Romain NOEL

---

### Objet: Budget Eau : admissions en non valeurs. - DE\_2022\_040

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif en date du 07/06/2022.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non valeur des titres :

N° 4 - rôle 1 - fact 41 année 2021, redevance de pollution domestique, montant : 0,01 €

N° 7- rôle 1 - fact 145 année 2020, redevance de pollution domestique, montant : 0,81 €

N°7 - rôle 1 - fact 145 année 2020, consommation eau, montant : 1,31 €

N° 7- rôle 1 - fact 45 année 2020, redevance de pollution domestique, montant : 25,65 €

N°7 - rôle 1 - fact 45 année 2020, consommation eau, montant : 41,50 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recette s'élève à 68,28 €.

Article 3 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses au Budget Eau de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme  
Les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
Bernard RENOY

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/07/2022
004-210402343-20220704-DE_2022_040-DE

